

REPUBLIQUE FRANCAISE

*_*_*_*_*

Département du NORD
Arrondissement de Valenciennes

Délibération du Conseil Municipal de la ville
d'HERGNIES

Séance du 13 décembre 2023

Délibération n° 2023-064

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle André Malraux, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoint

Maurice DENIS, Anne VILLAIN, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI (arrivée à 20h00, informations diverses, n'a pas pris part au vote des délibérations), Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAK, Sandrine DUMONT, Virginie VAN VOOREN, Antoine RICHARD, Betty VREVIN, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Marie-Pierre SLATKOVIE

Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Bernard BOURLET

Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Séverine CLEMENT

Julie DI-CRISTINA qui donne pouvoir à Françoise GRARD

Absent :

/

A été nommée secrétaire de séance : Séverine CLEMENT

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 21 puis 22

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 07 décembre 2023

Objet : Rapport d'activités SIMOUV 2022

Le SIMOUV a fait parvenir par voie dématérialisée en date du 07 novembre 2023 :

- ✓ Le rapport annuel d'activités du SIMOUV pour l'exercice 2022,

Ce document est disponible en mairie et peut être consulté ou transmis par mail sur simple demande.

Il est également consultable en ligne :

https://www.simouv.fr/fileadmin/Public/Espace_documentaire/Rapport_activite/RA_SIMOUV_2022.pdf

Le Conseil Municipal,

- ✓ **Prend acte du rapport annuel d'activité du SIMOUV pour l'exercice 2022,**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :

- Transmission au contrôle de légalité le : 22/12/2023

- Publication sur le site internet de la ville le : 22/12/2023

